

FORUM
SCIENTIFIQUE
EDITION 2020



Réserve Naturelle
MARINE DE LA REUNION



QUIÉTUDE
CÉTACÉS
OBSERVATION RESPONSABLE
DES CÉTACÉS À LA RÉUNION

LANDES Anne-Emmanuelle
HOARAU Ludovic
DELASPRE Sylvain
DALLEAU Mayeul

Equipe Quiétude



L'ACTIVITE D'OBSERVATION
DES CETACES ET TORTUES
MARINES DANS LA RNMR

Suivi de l'activité d'observation des cétacés et tortues marines

FORUM SCIENTIFIQUE
EDITION 2020

Réserve Naturelle MARINE DE LA REUNION

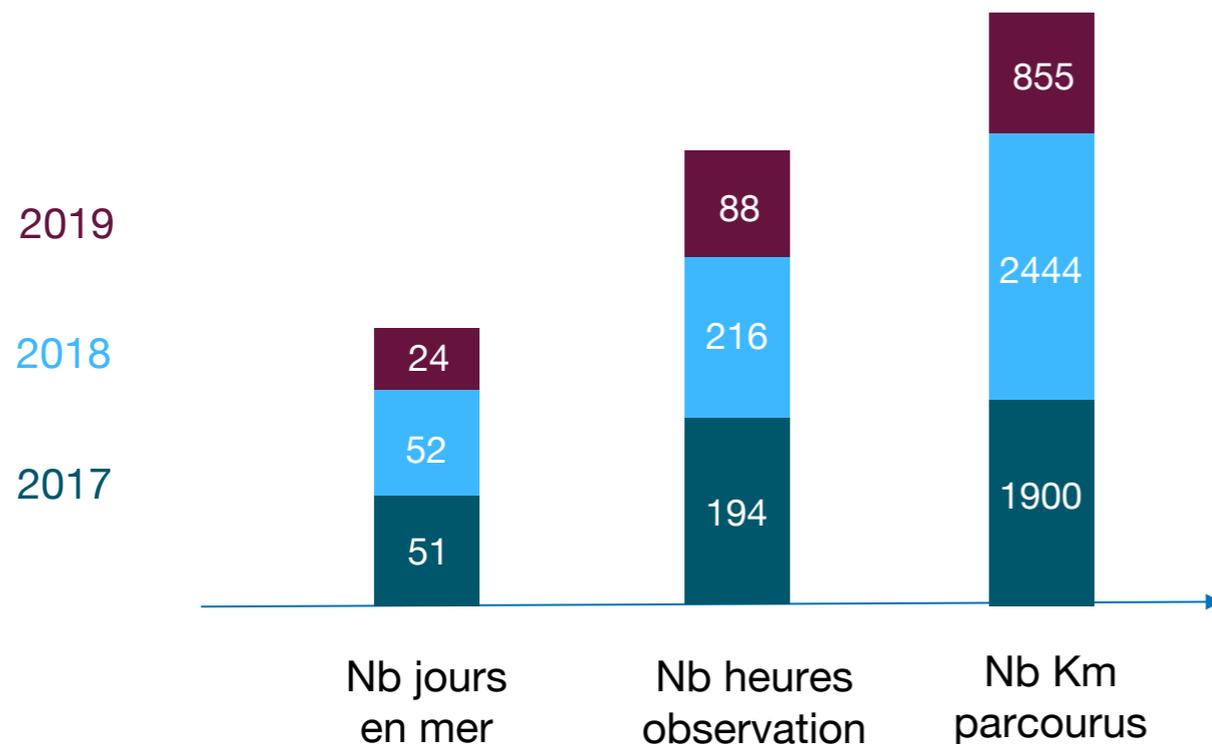
REGION REUNION
www.regionreunion.com

Equipe Quiétude

Sensibilisation pour l'amélioration des conditions d'observation

A2.2.2 + A2.2.3 PDC Baleine à bosse
A2.1.1 + A2.1.2 PDC Dauphins côtiers

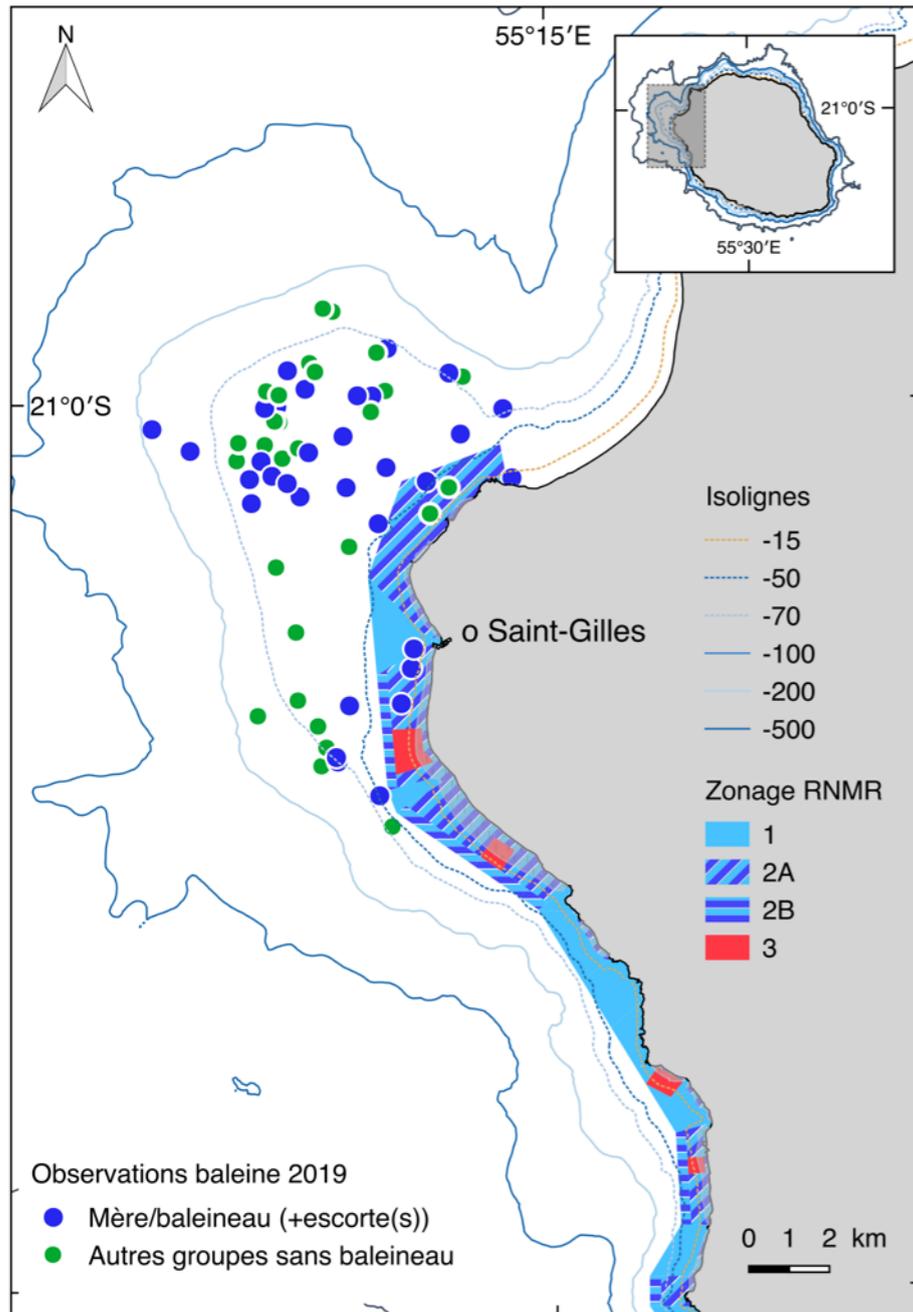
Récolte de données en mer



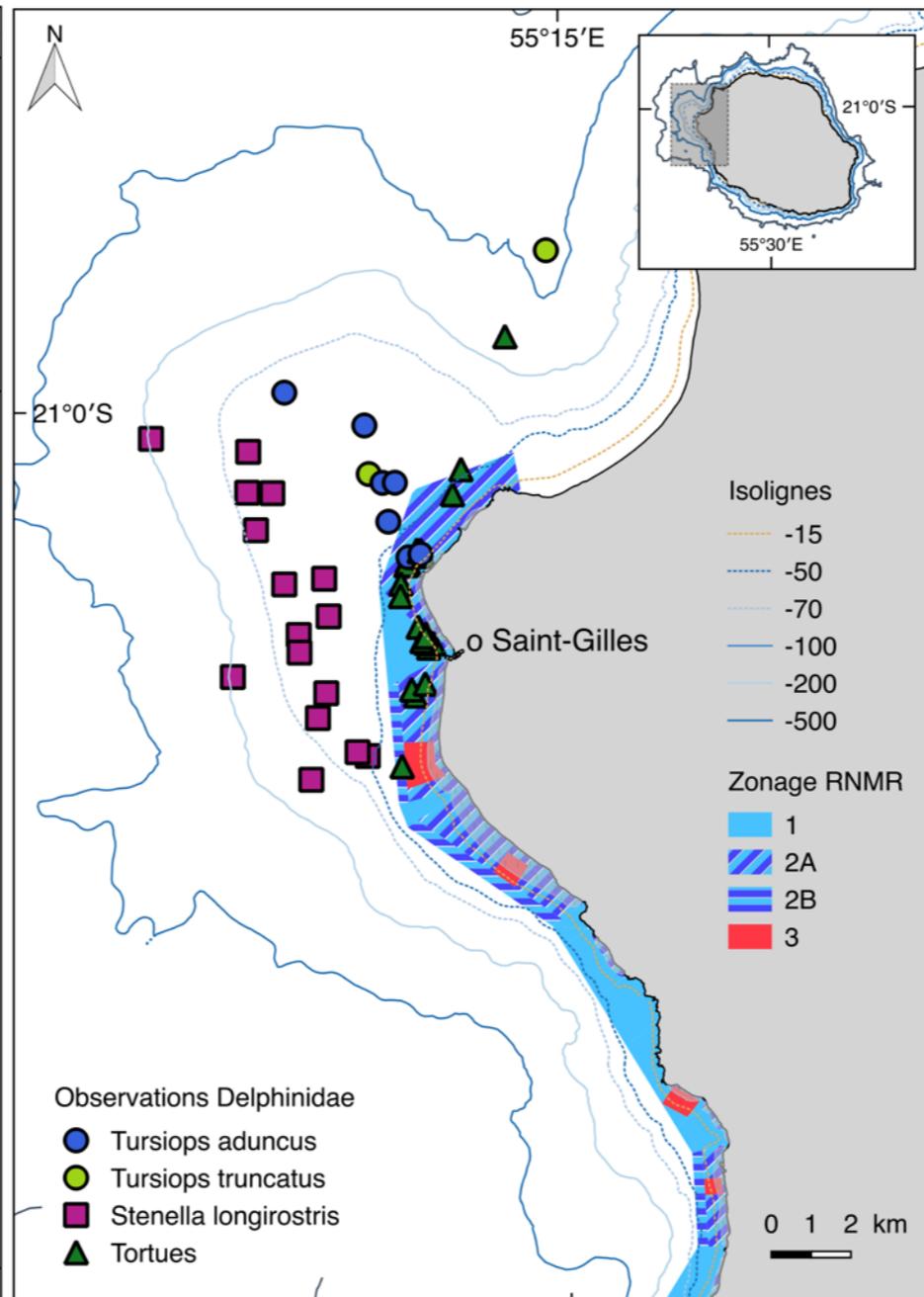
Observations dans la RNMR

Saison 2019

FORUM
SCIENTIFIQUE
EDITION 2020



a. Localisation des groupes de **baleine à bosse** (*Megaptera novaeangliae*)



b. Localisation des groupes de **delphinidés** (*Tursiops aduncus*, *T. truncatus* et *Stenella longirostris*) et **tortues marines** (*Chelonia mydas* et *Eretmochelys imbricata*)



- 86% sur bathymétrie 10 - 70m
- Mères - baleineaux dans la RNMR (2017 = 47% et 2018 = 40%)

- 93% dans la RNMR
- ATTENTIONS COLLISIONS**



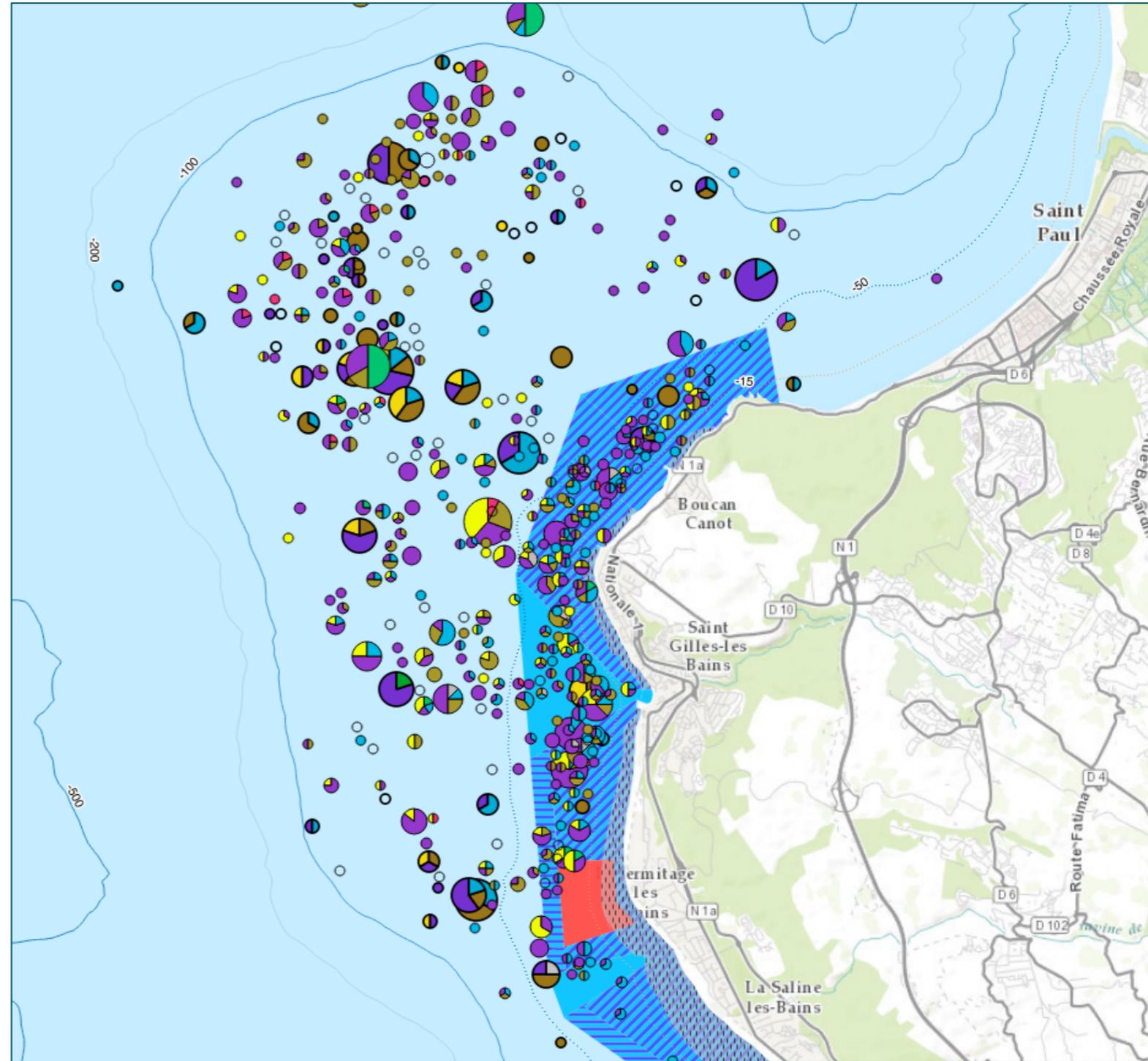
Observateurs dans la RNMR

Saison 2019

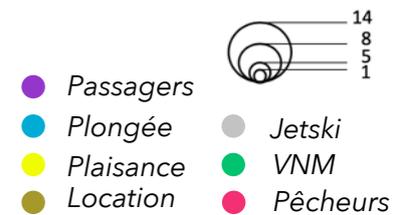
FORUM SCIENTIFIQUE
EDITION 2020



- Fréquentation concentrée dans la RNMR
- Toutes catégories représentées



Localisation et répartition par nombre et type de bateaux d'observation des cétacés



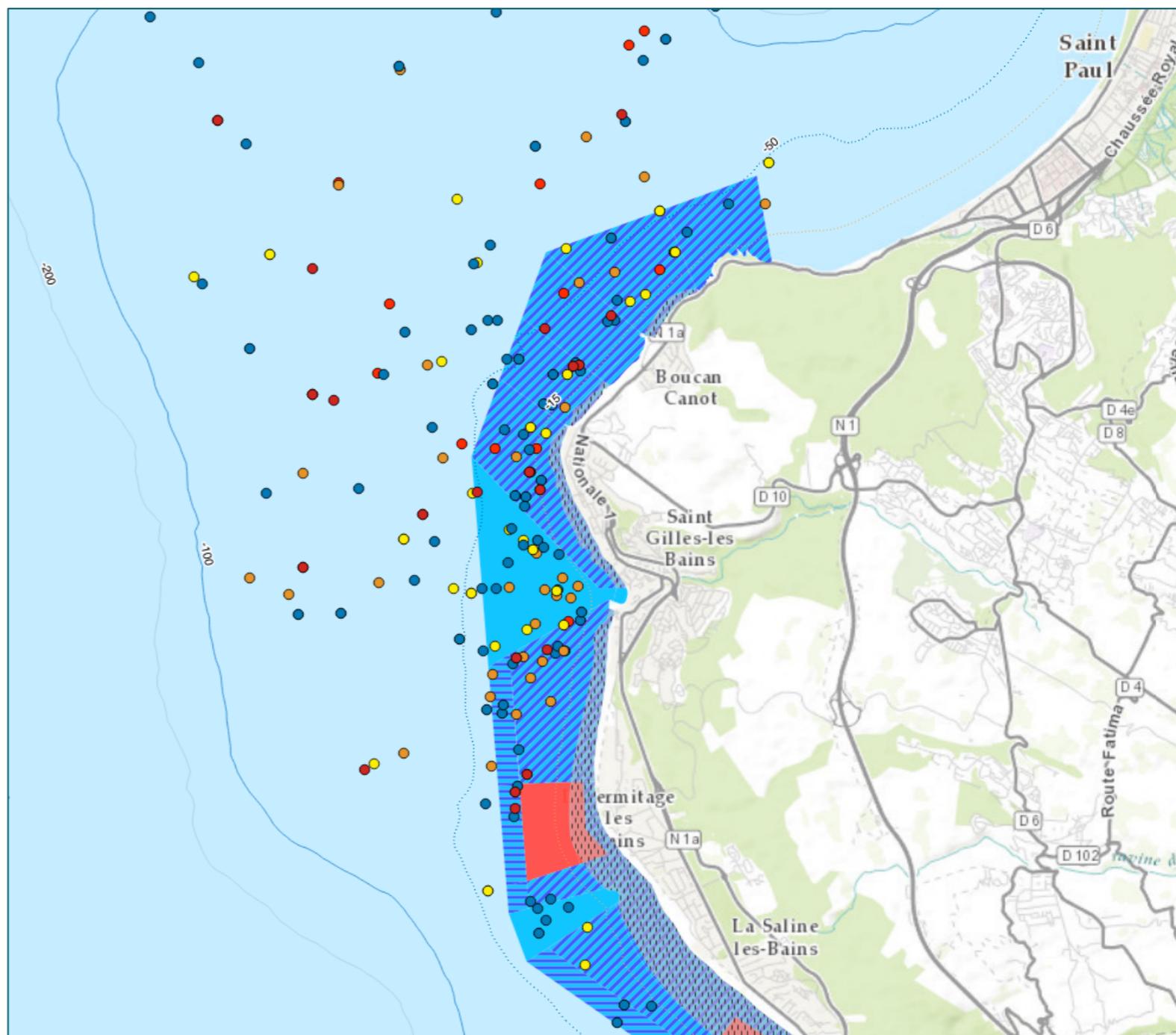
Mises à l'eau dans la RNMR



- Concentration de mises à l'eau (MAE) dans la RNMR (présence mères/baleineaux)
- Respect de la charte (*Compliance*) mitigé
33% MAE respectueuses (2017/2018)

Saison 2019

FORUM
SCIENTIFIQUE
EDITION 2020



Localisation des mises à l'eau et évaluation du respect des recommandations de la charte

Compliance MAE

- Compliance
- Non-compliance (#bateaux > 3)
- Non-compliance (#baigneurs >10)
- Non-compliance (groupe actif)

2011

- National : Arrêté ministériel 1^{er} juillet 2011

2018

Plan Biodiversité - Action 43 "Nous mettrons en place dès 2018 un plan national d'action pour la protection des cétacés afin de limiter leur perturbation, (...) Ce plan d'action comportera des mesures nationales (...) des mesures de distance minimale d'approche des mammifères marins (...).

2019

- Manifestation de La Réunion sur le projet d'évolution de l'arrêté national
- Consultations pour le projet d'évolution de l'arrêté national
- Local : Arrêté préfectoral N°2202/2019 du 12/06/2019

Et après ?

2020



Communiqué de presse du
9 décembre 2019 – 3^e
Comité interministériel de
la mer



3. Protéger les populations de cétacés



ENJEUX

Espèces emblématiques de la biodiversité marine, les cétacés, au-delà de leur valeur intrinsèque, bénéficient d'un attachement culturel important et sont les garants de l'équilibre des écosystèmes marins. Aujourd'hui, certaines espèces de cétacés présentes dans les eaux françaises sont menacées. Les raisons de leur déclin ne sont pas totalement connues mais les activités humaines, plus particulièrement marines et littorales, impactent de manière prépondérante les cétacés. En outre, certaines pressions comme le dérèglement climatique, certaines activités halieutiques, le bruit sous-marin anthropique, le trafic maritime, les pollutions chimiques et physiques, affectent de manière directe et indirecte les cétacés.

143 256 km²

de superficie pour le sanctuaire Agoa – aire marine protégée (AMP) de statut international pour la protection des mammifères marins – soit la totalité de la superficie de la Zone économique exclusive (ZEE) des Antilles françaises.

87 500 km²

c'est la superficie du sanctuaire Pélagos, espace maritime faisant l'objet d'un accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent.

MESURES

Le plan national d'actions pour la protection des cétacés vise à mobiliser l'ensemble des acteurs pour réduire les différentes sources de perturbations des cétacés. Il s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- 1
Renforcer la connaissance
- 2
Réduire les pressions anthropiques
- 3
Renforcer l'action internationale
- 4
Sensibiliser le grand public

Plusieurs actions concourant à la mise en œuvre du plan sont engagées :

- Augmentation des moyens financiers alloués à l'Observatoire Pelagis, acteur clé de l'expertise scientifique française sur la conservation des populations de mammifères marins ;
- Renforcement des mesures techniques et de gestion pour réduire les captures accidentelles dans les engins de pêche dans le golfe de Gascogne ;
- Renforcement des contrôles liés à la protection des cétacés ;
- Fixation, au niveau national, d'une distance minimale d'approche des cétacés de 100 mètres dans toutes les aires marines protégées ;
- Mobilisation internationale des acteurs pour la création d'une zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) en mer Méditerranée.

EFFETS ATTENDUS

Le plan national d'actions pour la protection des cétacés doit permettre de préserver les populations de cétacés en termes d'abondance, de distribution et de diversité. Il encourage à la consolidation, à l'acquisition des connaissances sur les dynamiques de population des cétacés, incite à des changements de pratiques pour diminuer les pressions anthropiques exercées sur les cétacés et engage à une meilleure sensibilisation des parties prenantes.

FORUM
SCIENTIFIQUE
EDITION 2020



Réserve Naturelle
MARINE DE LA REUNION



QUIÉTUDE
CÉTACÉS
OBSERVATION RESPONSABLE
DES CÉTACÉS À LA RÉUNION

LANDES Anne-Emmanuelle
HOARAU Ludovic
DELASPRE Sylvain
DALLEAU Mayeul

Equipe Quiétude



**Merci pour votre
attention**

© CEDTM

**L'ACTIVITE D'OBSERVATION
DES CETACES ET TORTUES
MARINES DANS LA RNMR**